

VERS UN NOUVEAU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



**RIOM LIMAGNE
ET VOLCANS**

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**



Vue de Riom et de la plaine de la Limagne.

LE LABEL VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Créé en 1985 par le ministère de la Culture, le label *Ville ou Pays d'art et d'histoire* (V.P.A.H.) qualifie des territoires, communes ou regroupement de communes, engagés dans une démarche active de sensibilisation au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie.

Véritable outil de connaissance, de préservation et de valorisation, le label concerne tous les types de patrimoine : historique, architectural, industriel, paysager, vernaculaire, savoir-faire et traditions. En 30 ans d'existence, le label Ville et Pays d'art et d'histoire s'est imposé comme un outil de référence pour mettre en œuvre des politiques patrimoniales cohérentes et concertées.

Le label est attribué par le ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

En outre, le réseau des *Villes et Pays d'art et d'histoire* participe activement à l'ensemble des actions de valorisation de l'architecture organisées par le ministère.

LE RÉSEAU NATIONAL

**Un projet de territoire soutenu par l'État
Des collectivités engagées**

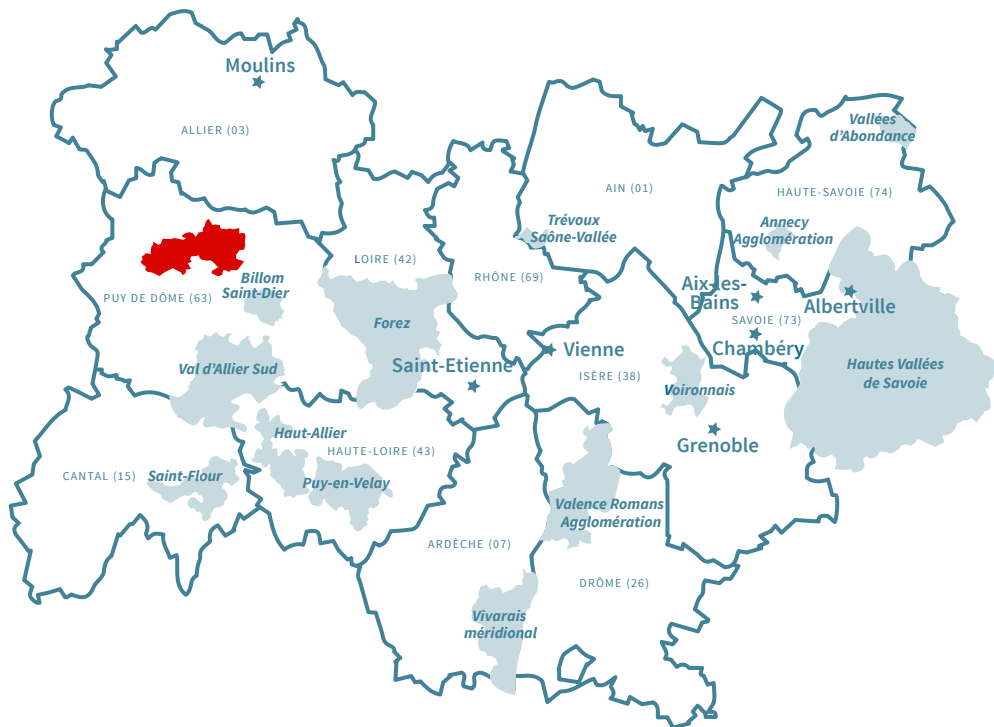
En France **196 territoires** ont fait le choix de ce label.
Dont **124 Villes d'art et d'histoire** et **72 Pays d'art et d'histoire**.

Ce sont des territoires cohérents forts d'une identité géographique et historique commune et fédérés autour d'un réel projet de territoire où la dimension patrimoniale prend toute la place.

UN TERRITOIRE LABELLISÉ

Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, ministère de la Culture, direction des patrimoines contribue à l'orientation générale de la politique du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et se prononce sur les candidatures au label ou sur les retraits en cas de manquement à la convention.

Les grandes orientations de cette politique nationale se traduisent dans les conventions par la définition des objectifs et des moyens



LE RÉSEAU AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

- ★ *Villes d'art et d'histoire*
- *Pays d'art et d'histoire*
- *Futur Pays d'art et d'histoire de Riom Limagne et Volcans*

Le réseau Auvergne-Rhône-Alpes compte

21 territoires labellisés dont

8 Villes d'art et d'histoire et

13 Pays d'art et d'histoire

La plupart ont entrepris ou ont mené à bien un projet de renouvellement et/ou d'extension.

En Auvergne : Le Haut-Allier, Le Pays de Saint-Flour-Margeride, Billom-Saint-Dier, Le Pays d'Issoire, Moulins-Communauté, l'agglomération du Puy-en Velay partagent la même démarche.

LE LABEL

LES OBJECTIFS

L'ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE

La démarche de connaissance, de conservation, de protection, de médiation et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du paysage se double d'un soutien à la **qualité de l'architecture et du cadre de vie.**

LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE

Le projet Pays d'art et d'histoire repose sur un **dispositif transversal** intégrant les décideurs et les agents publics mais aussi l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la valorisation du patrimoine et à l'élaboration du cadre de vie. Ainsi la construction des **projets urbanistiques et architecturaux** sont pris en compte dans le processus de médiation impliquant fortement élus et citoyens dans une **vision prospective.**

LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

À L'ARCHITECTURE, AU PATRIMOINE

ET AU CADRE DE VIE

Rendre le patrimoine **accessible à tous** par une approche adaptée aux différents publics est un axe fort.

Public local

Au premier rang sont les habitants acteurs incontournables et ambassadeurs du territoire. La sensibilisation qui leur est proposée favorise l'**appropriation d'un espace de vie commun** tant urbain que rural dans la perspective d'une valorisation.

Professionnels

La formation des personnels des offices de tourisme, des agents des collectivités ou encore des hôteliers restaurateurs... apparaît essentielle à l'**attractivité du territoire.**

Jeune public

Les services éducatifs de l'architecture et du patrimoine sont une priorité. Ces ateliers permettent une initiation du jeune public en temps scolaire, de la maternelle à l'Université et en temps de loisirs. Toute l'année, ils accueillent le jeune public dans les classes ou dans un lieu spécifique dédié.

Public touristique

La dynamique d'une collectivité se traduit par la qualité de l'**offre touristique, patrimoniale et culturelle.** Le Pays d'art et d'histoire y participe activement avec des propositions et des présentations adaptées à ce public et à ses différentes pratiques.



Église Saint-Priest, château et jardins de Bosredon - Volvic.

LES MOYENS

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE

L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (C.I.A.P)

Cet **outil de référence** propre aux Villes et Pays d'art et d'histoire présente de manière didactique l'architecture et le patrimoine du Pays d'art et d'histoire dans son ensemble. L'exposition principale est un lieu d'accueil des visiteurs, de rencontre pour les habitants et un support pédagogique pour le jeune public. Créé en **complémentarité** des autres équipements culturels de la collectivité, il contribue à diversifier l'offre culturelle et touristique.

LES MOYENS HUMAINS

La mise en œuvre des actions de la convention nécessite **une équipe engagée au service d'un territoire.** Au sein d'une direction Culture et Patrimoine, l'animateur de l'architecture et du patrimoine travaille avec des assistants dédiés aux actions culturelles en milieu éducatif et anime une équipe de guides-conférenciers professionnels. Il **développe et fédère** le réseau des acteurs et partenaires potentiels du territoire : structures culturelles et touristiques et milieu associatif. Différentes actions sont conduites avec l'aide d'intervenants dans des domaines de compétences variées.

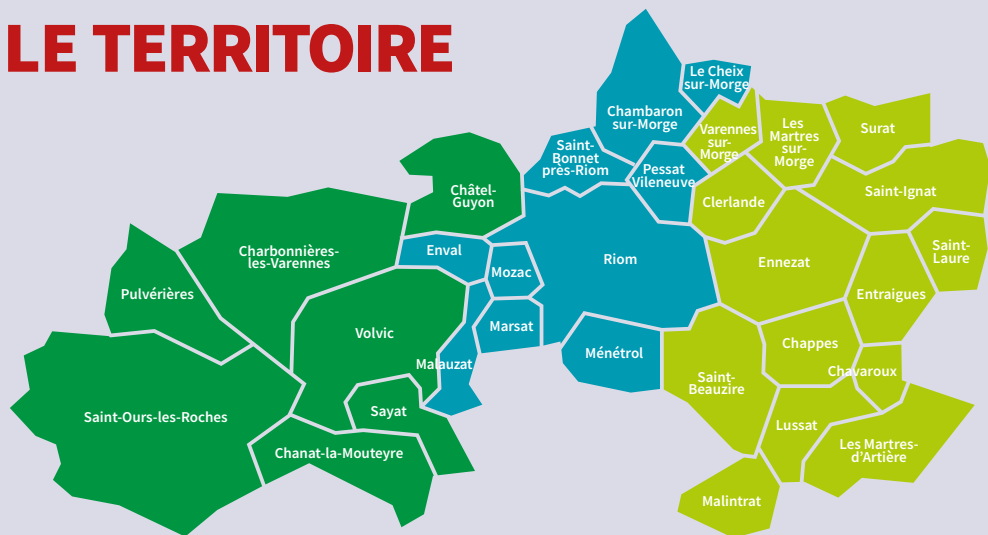
LES PUBLICATIONS

Le Pays d'art et d'histoire communique sur ses actions à travers différents supports dans la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire et met en place une **politique d'édition** pour faire connaître le territoire.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Le ministère de la Culture apporte son soutien aux collectivités par un accompagnement à la fois spécifique au territoire concerné pour les **projets annuels** correspondant aux attentes de la convention et commun à l'ensemble du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire par la **formation des personnels** (animateurs du patrimoine et guides-conférenciers).

LE TERRITOIRE



CARTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Pays d'art et d'histoire de Riom Ex territoire de Riom Communauté (10 communes)
- Ex territoire Volvic Sources et Volcans (7 communes)
- Ex territoire de Limagne d'Ennezat (14 communes).

Aujourd'hui, Riom Limagne et Volcans a en charge la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire et se trouve héritière d'une histoire, celle d'un long partenariat avec le ministère de la Culture.

En effet, l'actuel Pays d'art et d'histoire labellisé en 2005 est issu de la Ville d'art et d'histoire de Riom l'une des premières de France (1985).

Son territoire correspond aux 10 communes de sa collectivité d'origine, Riom Communauté signataire de la dernière convention. Celle-ci, devenue décennale, précise les modalités de mise en œuvre du label dont, la création d'un service éducatif, la publication de documents, une programmation de visites et la découverte du patrimoine dans son acception la plus large incluant l'architecture du XX^e siècle et la dimension paysagère.

La convention de 2005 s'applique par tacite reconduction jusqu'à son prochain renouvellement dans la perspective de l'extension.

En 2018, la fusion des E.P.C.I. de Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat a abouti à la **création de Riom Limagne et Volcans** et a suscité une réflexion sur ce territoire élargi.

La communauté d'agglomération, désireuse d'étendre ses compétences et considérant **la plus-value et le rayonnement apportés par un label national**, s'est prononcée à l'unanimité pour l'extension de ce label au territoire de Riom Limagne et Volcans.

Cette démarche est aussi sous-tendue par un **principe d'équité** pour étendre les actions labellisées à toutes les communes et proposer une réelle politique d'animation du patrimoine à l'échelle de tout le territoire.

Dès lors, des **actions de préfiguration**, ont été mises en place sur de nouveaux sites. Des manifestations comme les Journées européennes du patrimoine ou les Journées nationales des métiers d'art ont également fait l'objet d'un programme communautaire.

En outre, afin de mobiliser les acteurs du territoire, des **réfèrents patrimoine**, véritables ambassadeurs du Pays d'art et d'histoire et interlocuteurs privilégiés de l'animateur de l'architecture et du patrimoine ont été nommés dans chacune des 31 communes.

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

LES ATOUS



Ancienne collégiale Saint-Victor-et-Sainte-Couronne - Ennezat.

UNE VISION ET UNE DYNAMIQUE

Cette volonté d'extension du label V.P.A.H. est portée par une réelle **vision politique** qui s'inscrit dans une **dynamique forte** suscitée par le classement de la **Chaîne des Puys-Faille de Limagne** au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. et par la mise en place d'une nouvelle structure touristique **Terra Volcana, Les Pays de Volvic**.

LA MESURE DES ENJEUX

L'enjeu est certes **culturel et touristique** afin de mettre en valeur et conserver le patrimoine dans sa diversité en le rendant accessible à tous. Mais il est aussi **social** pour rendre les habitants acteurs de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine et d'un cadre de vie de qualité ; il est encore **territorial** pour fédérer un territoire autour d'un projet commun et enfin **identitaire** pour confirmer et renforcer l'attractivité de la communauté d'agglomération.

LA PERTINENCE GÉOGRAPHIQUE

La dénomination choisie pour la communauté d'agglomération la qualifie pleinement et fédère en son nom même les différents territoires qui la composent. L'identité de Riom Limagne et Volcans comprend **31 communes** et regroupe **66 228 habitants** et se structure autour d'un bassin de vie, celui de Riom, ville-centre située entre la plaine de la Limagne à l'est et la chaîne de Puys à l'ouest.

LA COHÉRENCE HISTORIQUE

Ainsi, entre deux économies complémentaires, l'ancienne *Ricomagum* dont le nom – le riche marché – indique très tôt la présence d'un lieu d'affaire, a su conjuguer par la suite vocations commerciales, religieuses et administratives, facteurs d'**une véritable attractivité**. Mais au cours de son histoire Riom a su engager un dialogue en rayonnant sur le pays alentours et le patrimoine témoigne de la richesse de ces échanges.

LA QUALITÉ PATRIMONIALE

Riom, **capitale historique de l'Auvergne**, conserve un patrimoine remarquable avec près de 80 immeubles protégés dans un centre-ville éligible à l'opération **Cœur de Ville**. Elle bénéficie d'un tissu de structures culturelles communales ou communautaires dense : musées classés *Musée de France*, salles de spectacle labellisées *Scène régionale* et aujourd'hui les *Jardins de la Culture* comprenant médiathèque, cinéma et écoles d'arts (musique et arts plastiques) dans l'espace d'un ancien couvent réhabilité.

LA COMPLÉMENTARITÉ DES PATRIMOINES

La particularité de Riom Limagne et Volcans est de présenter une offre culturelle et touristique diversifiée qui témoigne d'un **équilibre ville-campagne** avec une réelle complémentarité entre patrimoine rural et urbain. Ainsi émergent de **nouveaux pôles patrimoniaux** qui complètent l'offre existante du pôle Riom et Mozac classés *Site patrimoniale remarquable*, l'un pour son patrimoine du Moyen Âge au XX^e siècle et l'autre pour son bourg et son abbaye.

Ce sont : **Ennezat**, au cœur de la Grande Limagne avec son terroir, l'architecture et les peintures murales de sa collégiale ; **Châtel-Guyon**, bourg vigneron des coteaux transformé en cité thermique au riche patrimoine du XX^e siècle qui confirme aujourd'hui cette mutation ; **Volvic** : cité de la pierre et l'eau proche des volcans, héritière d'un savoir-faire ancestral autour des métiers de la pierre.

EXTENSION

MODE D'EMPLOI



Vue du haut de la tour de l'Horloge - Riom.

LA DÉMARCHE

L'objectif de labellisation de tout le territoire de Riom Limagne et Volcans passe par une procédure définie par le ministère de la Culture et par la réalisation d'un dossier de candidature. Les documents constitutifs du dossier servent de base à la réflexion pour l'élaboration de la nouvelle convention.

Le projet d'extension est porté par le service Animation du patrimoine de Riom Limagne et Volcans qui met en œuvre le label Pays d'art et d'histoire.

LA COMMISSION DE COORDINATION

En préalable, Riom Limagne et Volcans s'engage à réunir une commission de coordination pour évaluer avec les partenaires la précédente convention.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il comporte plusieurs parties.

1. Le bilan de la convention de 2005.

Le premier volet concerne les politiques architecturales urbaines et paysagères menées sur le territoire du Pays d'art et d'histoire ; le second porte sur les actions définies et mises en œuvre dans le cadre de la convention.

Ces deux dossiers une fois validés sont soumis à l'Architecte des Bâtiments de France qui transmet son avis directement au ministère de la Culture.

2. L'inventaire du patrimoine de la structure candidate à savoir les 14 communes de l'ex Communauté de communes Limagne d'Ennezat et les 7 de l'ex Communauté de communes des Volvic Sources et Volcans. Il met en lumière l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection, et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ancien et contemporain.

Pour les 7 communes situées dans le périmètre du Parc national des Volcans d'Auvergne, Riom Limagne et Volcans bénéficie du soutien des fonds européens Leader.

LA CONVENTION

Rédigée en parallèle, elle permet la mise en place d'une politique patrimoniale concertée, la définition de projets partagés et la déclinaison d'un programme d'actions dans un nouveau cadre territorial.

LA LABELLISATION

Au nom de la Communauté d'agglomération, le président présente au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire le dossier de renouvellement et d'extension. Son approbation mènera à la signature d'une nouvelle convention décennale entre la collectivité et le ministère de la Culture.

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS L'AGGLOMÉRATION CULTURELLE

“Le label Ville et Pays d’art et d’histoire est un remarquable outil de démocratisation culturelle qui permet au citoyen d’accéder à une offre culturelle de qualité visant à une meilleure compréhension de son cadre de vie, là même où la culture peine parfois à se développer.

Je me félicite du partenariat fécond qu’il instaure entre l’État et les collectivités territoriales, ainsi que de la place que celles-ci donnent au label en l’inscrivant au sein même de leur projet de territoire.”

Franck Riester, ministre de la Culture, 10 juillet 2019.

Crédits photos :

Riom Limagne et Volcans
Terra Volcana

Conception graphique :

Studio des Signes

Maquette :

Vice Versa - Clermont-Ferrand 1909W02

Pays d’art et d’histoire

Animation de l’architecture
et du patrimoine

Tour de l’Horloge

5 rue de l’Horloge

63 200 RIOM

04 73 38 99 94

patrimoine@rlv.eu

www.rlv.eu

www.facebook.com/pahriom

